

Prime de supervision des stages

Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation 2024



Comment est calculé la prime de 2%?

- Pour chaque quart de travail pendant lequel vous assurez la supervision d'un ou plusieurs stagiaires, vous recevez en plus de votre taux horaire habituel, un 2% de ce même taux horaire.
- Pour chaque heure de supervision, vous êtes payés : Taux horaire habituel + (2% x Taux horaire)



Personnes-ressources et site internet

Je n'ai pas reçu ma prime de supervision:

Contactez le service de la paie, en appelant le numéro indiqué au bas de votre relevé de paie.

Plus d'information sur l'admissibilité à la prime de supervision:

Contactez les conditions d'exercices via conditionsdexercice.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Pour l'utilisation du code horaire SSTA dans Virtuo: Contacter l'équipe SIRH par le biais d'une requête Octopus

Article 9.04 de la convention SCFP

https://cpnsss.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Conventions_collectives/CC_2024-2028/SCFP-FTQ_302_2023_2024-06-07_VF_signee.pdf

Article 9.06 de la convention collective CSN

https://fsss.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/fsss-csn_convention-collective-2024-2028_vf.pdf

Politique de redistribution des revenus de stages: https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/ciuss/politiques-procedures/PRO-018_V02_2022-05-17.pdf

Catégorie d'emploi: <https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=2254>

Ce document a été conçu pour les superviseurs de stages et tous les professionnels des catégories 2, 3 et 4 désireux d'accueillir des stagiaires au sein du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL).

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Québec



Prime de supervision

"La personne salariée de la catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers, de la catégorie du personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration ou de la catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux, reçoit une prime de 2% de son salaire horaire majoré, s'il y a lieu, de la rémunération additionnelle prévue à l'article 2 des annexes O, pour chaque quart de travail lors duquel elle est chargée d'assurer la supervision d'un ou de plusieurs stagiaires dans le cadre d'un stage faisant partie d'un programme scolaire reconnu et nécessaire à l'obtention d'un diplôme.

Cette prime ne peut être cumulative à la prime de supervision et responsabilité et ne peut être versée aux personnes salariées dont le titre d'emploi comporte une responsabilité de formation ou d'enseignement."



Comment accéder à cette prime de 2%?

- Entrer le code SSTA sur votre feuille temps pour chaque quart de travail pendant lequel vous supervisez le ou les stagiaires.
- Votre gestionnaire devra valider votre feuille de temps.
- Le service de la paie fera le compte et vous le reversera directement sur votre paie.

FAQ

Q1: Avec mon collègue, nous supervisons ensemble un stagiaire. Je contribue à hauteur de 30% dans la supervision du stagiaire. Je n'ai pas droit à la prime de supervision de 2%.

R1: Faux. Tout salarié de la catégorie 2, 3, 4 qui supervise un stagiaire totalement ou en partie, a droit à la prime de supervision de 2%.

Q2: Quel type de stagiaire, me permet de recevoir la prime de supervision de 2%?

R2: Est considéré comme stagiaire toute personne jumelée avec un superviseur dans le cadre d'un stage faisant partie d'un programme scolaire reconnu et nécessaire à l'obtention d'un diplôme. Cela inclut les stages de psychothérapie réalisés par les résidents en médecine.

Q3: Mon stagiaire a maintenant une charge-patient. Lorsqu'il est avec son patient, je suis amené à répondre à ces questions, à co-signer ses notes aux dossiers patients, parfois à rencontrer le patient avec lui. Est-ce que j'ai droit à la prime de 2% pendant ces moments?

R3: Oui, tant que le stagiaire est dans le milieu de stage ou chez/avec le patient, le superviseur a la responsabilité d'être sa personne de référence dans le milieu. Dans le cas d'une co-supervision, le superviseur principale est la personne de référence. Quand le superviseur principale est absent, le 2ème superviseur devient la personne de référence. Les 2 superviseurs ne peuvent pas recevoir en même temps la prime de 2% pendant toute la durée du stage. Lorsque le stagiaire est sous la responsabilité du 2ème superviseur, le superviseur principale ne peut pas percevoir la prime pendant ce moment.

Q4: Je suis chargé d'enseignement clinique. Mon titre d'emploi est de la catégorie 4. De plus, je supervise des stagiaires provenant d'établissement d'enseignement et qui doivent obtenir un diplôme à la suite de leur stage. J'ai certainement droit à la prime de supervision de 2%?

R4: Non, La prime de supervision ne peut-être versée aux personnes salariées dont le titre d'emploi comporte une responsabilité de formation ou d'enseignement. Le chargé d'enseignement clinique a une responsabilité de formation ou d'enseignement lié à son titre d'emploi. Pour valider si cette responsabilité de formation ou d'enseignement est rattaché à votre titre d'emploi, veuillez contacter les conditions d'exercices: conditionsdexercice.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Q5: Si je reçois un revenu de stage au cours de l'année, est-ce que j'ai aussi droit à la prime de supervision de 2%?

R4: Oui, La prime de supervision de 2% et le revenu de stage sont indépendants. Le revenu de stage est versé par les établissements d'enseignement, et sont régis par la politique interne de redistribution de revenu de stage. Il n'est pas un salaire. La prime de supervision de stage de 2%, est ministérielle. Elle est déposée directement sur votre paie et vous pouvez l'utiliser comme vous le souhaitez.